L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : No 73, rue de Chartres. | NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 25 AOUT 1863. | Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS ;
MARDI MATIN, 25 AOUT.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Bernard Turpin, à 10 heures et demie A. M., au No 92 rue de la Vieille Levée—Vente par catalogue d'eaux-de-vies françaises, vins, liqueurs, huile, fromage, mess porc, jambons, &c. A 11 heures, dans la rue Vieille Levée, No 95—Vin de Porto.

Par E. Roger & co. à leurs salles d'encan, rue de la Vieille Levée—Grande vente de marchandises sèches.

Par R. Scott, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 54—Farine, riz, sucre, porc, thé, tabac &c.

Par J. P. Boisseau, à onze heures, au coin des rues Magasins et Gravier—Epiceries, provisions et liqueurs.

Par F. F. Trinchard, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue Gravier, No 42—Farine extra de choix, sucre, savon, café, huile de charbon &c.

Par E. T. Montgomery, à 10 heures, au pied de la rue St Joseph—Avoine de choix. A onze heures, au magasin d'encan, rue du Camp, No 93— Farine, whisky, vin de vie vin rouge, &c. A midi, au poteau 2e, 2me District—Bois de construction.

Réplique du Président au Gouverneur Seymour.

Hôtel de l'Exécutif, Washington, 11 août 1863

A son Excellence Horatio Seymour, gouverneur de New York.

J'ai reçu aujourd hui votre lettre du 8 avec le rapport du juge avocat général Waterbury.

En me permettant de vous rappeler que je considère le temps comme très précieux et pour la cause fédérale du pays et pour les soldats en campagne, je vous prie de ne pas cabiner que, selon vos desirs, j ai attendu du 1er jusqu'au 6 du courant, votre communication du 3. Eu raison de sa longueur et du temps et des soins qui lui ont été consacrés, je ne doute pas qu elle ne contienne toute l'affaire comme vous désirez la présenter. Elle contient des données en chiffres pour 12 districts, omettant les autres 19 sans donte parce que vous n'y trouvez rien à modifier. J'ai répondu en conséquence. En agissant ainsi, j'ai pôsé le principe que je veux suivre et qui consiste à poursuivre le tirage en employant en même temps d'infaillibles moyens pour éviter toute erreur capitale.

Avec la communication d'aujourd'hui vous envoyez des aperçus en chiffres pour 28 districts, y compris les 12 distincts dont il a été question précédemment, et gardant toujours le silence sur ceux, dont je suppose que les enrôlements ne sont pas encore reçus. En parcourant la liste des 28 districts, je trouve que les contingents pour 16 districts sont au dessus de 2,000 et au dessous de 2,700, pendant quelles autres sont au dessus de 2,700 et au audessous de 2,000.

Appliquant le principe à ces nouveaux faits, les cinquième et septième districts doivent être ajoutés au quatre où les contingents avaient été déjà réduits à 2,200 pour le premier tirage ; et il vous ceux là ne sont en ajouter quatre autres à ceux qui doivent être surélevés. Le résultat correct est donc toujours : les cinquième, sixième, septième et huitième districts doivent être fixés à 2,200 pour le premier tirage. Le maréchal prévôt général m'informe que le tirage est déjà complété dans les 16e, 17e, 18e, 22e, 24e, 26e, 27e, 28e, 29e et 30e districts. Dans les autres, excepté les trois districts dont j'ai parlé, le tirage est basé sur les contingents tels qu'ils sont fixés maintenant. Après le premier tirage, les 21, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 16e, 17e, 21e, 25e, 26e et 28e seront rendrôlés, dans le but et suivant la manière indiquées dans ma lettre du 7 courant. Le même principe sera appliqué aux districts de la Louisiane qui leur temps viendra. Rien n'est répudié de ce qui est contenu dans ma lettre précédente, lors même que quelque partie ne serait pas reaffirmée dans celle-ci ou pour toute autre raison.

Votre obéissant serviteur, A. LINCOLN.

Nouvelles diverses par la voie du Nord.

On écrit de Washington que le fameux meeting de républicains influens qui devait avoir lieu dans cette ville est une invention de nouvelliste. Le gouverneur Tod est attendu des Affaires relatives au Prisonnier de Morgan. Le gouverneur Salomon et d'autres républicains connus n'y sont qu'accidentellement.

On mande de Cincinnati le 15 que le brigadier général Thomas Welch, commandant la 1re division du 9me corps d'armée, est mort le 14 dans cette même ville d'une fièvre congestive, dont il avait éprouvé les premières attaques pendant la campagne de la Mississipi.

Les copperheads et les Clevattiers de Oercle d'Or, se préparent évidemment pour l'action dans différentes parties de l Illinois et spécialement dans les comtés du Sud Est, de l Ouest et du centre dans le comté de Lawrence ils se rassemblent de bonne heure pour faire l exercice. A Lloyd ils ont établi un camp et la commune a envoyé un soldat en congé, parant près de la cheval, lui saisit par leurs vedettes, désarme et rudement battu. Le gouverneur Yates a été informé de ces actes et prend des précautions contre les mouvements qui pourraient avoir lieu. (*N. Y. Post* du 15)

On croit que l'amiral Farragut sera mis à la tête d'une entreprise pour opérer contre un port du Sud. Farragut a quitté Brooklyn le 14 pour aller à Hampton sur Plimdson, où est sa maison de campagne. Il sera accompagné de sa femme et d'un des fils. Après avoir demeuré quelques jours à Hampton, il partira, dit on, pour Washington où il se concertera de la marine désirée de voir.

Vicksburg, dit une lettre, doit être entièrement renouvelée. La ville a été divisée en huit districts sous la administrance d'un nombre égal d officiers, dont le devoir consiste à faire maisons et rues pour ordonner l'enlèvement de toute matière immonde. Les malades seront transportés immédiatement dans un hôpital, et les morts seront enterrés douze heures après le décès.

On lit dans le *Times* du 15 : Les passagers de l'*Arago* rapportent que le canon Parrot de 300 livres, récemment envoyé à Charleston pour servir au bombardement contre le fort Sumter, est toujours à Hilton Head pendant l'opération de débarquement. Il est certain que les efforts qu'on a faits pour le retirer ont été inutiles.

La Pensylvanie Herald dit que le nombre de prisonniers rebelles maintenant sous parole est au-dessus de 35,000 pendant que le nombre des soldats unionistes sous parole est au dessous de 18,000. Les balances en faveur du Nord est donc de 17,000. Un échange de tous nos prisonniers sous parole aura lieu dans quelques jours.

Nous trouvons le paragraphe suivant dans le New York Sun du 12 août.

Frederick Douglass, le nègre éloquent, est devenu le lion de Washington. Il visite les grands personnages et les membres du cabinet. Il a eu une longue entrevue avec le président lundi, et il a été désigné pour aider le général Thomas à organiser des régiments de nègres. Il doit partir immédiatement pour le Mississippi où sa mission l'appelle.

Le colonel J. O. Nixon, prisonnier.

Nous trouvons la nouvelle suivante dans la *Louisville Journal* du 12 courant :

Quelques journaux de l'Est prétendent que la dernière incursion de Scott dans l'Etat est une fantaisie de journaliste. Comme on voudra, mais il est certain que quelques centaines des hommes de Scott ont été pris dans le cœur de l'Etat et logés ici dans la prison militaire. Le principal officier, parmi eux, nous a assuré personnellement, qu'il avait la certitude d'être fait prisonnier et qu'il avait fait volontairement le sacrifice de sa liberté temporaire pour donner à Morgan le temps de décamper avec le reste de ses forces au delà du Cumberland.

Nous pouvons ajouter à cela que le brave officier sur qui dont nous parlons est le colonel Nixon.—Il nous a assuré qu'une partie du plan d'invasion fait à la réunion du général Preston avec le colonel Scott dans cet Etat, mais que Preston avait été retenu par des événemens inattendus. Le plan était formidable. Il devait être exécuté la veille de notre élection et, si cet réussi, comme les rebelles l'espéraient, les vote conservateurs auraient exercé leur influence en faveur du parti Wickliffe-Harney.

AUTRE PROJET D'INVASION DANS LE KENTUCKY.

Le New Albany *Ledger* (Ind) dit qu'une seire d'invasion aura lieu l'automne prochain dans le Kentucky. Nous en avons causé avec un monsieur très intelligent, des environs de Knoxville, Est-Tennessee et nous avons appris de lui des choses fort importantes sur les mouvements projetés des rebelles dans cette partie du pays.

Il dit qu'il a en beaucoup d'occasions pour connaître les plans des rebelles et qu'il est convaincu, d après des informations positives, qu'ils ont le dessein arrêté d'envoyer un Kentucky une large force, aussitôt que le maïs sera assez dur pour convenir au moulin et que leur but est de lever des vivres. Le plan a été pleinement gnari et Louisville est le point où ils visent. Les troupes ne seront particulièrement à même, quand Rosecrans se portera dans la Georgie, d'envoyer une portion du Kentucky à l'ouest de la rivière de ce nom. Lundi qu'ils espèrent y trouver de l'assistance de la part de ceux qui s'appellaient avec eux et qui leur ont à peu près promis de les aider, ajoute-t-il.

Tel est le programme des rebelles, programme auquel nous croyons, parce qu'il nous arrive de plusieurs sources. Ce qui menace le Kentucky n'est pas une invasion du Nord-est dans cette saison, qu'on y prévoit aucun moyens de préserver de l'Etat du danger prévu.

NOUVELLES DIVERSES DU NORD.

Nous empruntons les paragraphes suivants aux derniers journaux de New York

EPIDEMIE—On signale l'apparition à Vicksburg d'une maladie épidémique qui se développe d'une manière inquiétante. C'est une sorte de fièvre malignes ayant de l'analogie avec la fièvre typhoïde, mais dont l'invasion est presque foudroyante. Les chirurgiens de l'armée fédérale seront encore trouvé aucun moyen de la combattre « Sun-mercury.

SPECULATIONS FRAUDULEUSES—Le colonel de Gérrest, de la cavalerie Harris, vient d'être arrêté et confiné à la prison du vieux capitole, à Washington, sous l'inculpation d'avoir réalisé des bons fausses billetes montant à $50,000 sur des opérations très-considérables de son commandement.

Un lieutenant nommé Lawrence J. Seels est également signalé comme un des plus adroits filous qu'aient exploité le domaine public. A Washington, à Harrisburg, à Philadelphie, à Baltimore, à New York et à Boston. Il est parvenu à obtenir des sommes importantes de différents quartiers maîtres, au moyen de comptes non vérifiés et de faux certificats. Il a été arrêté à New York et mis à la disposition de la justice civile.

DEPART DE M. DE MONTHOLON.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* du 12 août :

A l'heure des passagers qui partent aujourd'hui pour l'Europe, à bord du steamer *Scotia*, se trouve M. le marquis de Montholon, ancien général de France à New York.

Le départ, retardé par des considérations particulières, n'a pas eu lieu à présent sans signification définitif ; néanmoins, les circonstances au milieu desquelles M. de Montholon se rend en France, sont de nature à nous faire considérer son retour aux Etats Unis comme très incertain, et c'est—nous le craignons bien—un adieu définitif que nous lui disons aujourd'hui.

Le consulat-général restapprovisionnement sous la gérance de M. Louis Borg, chancelier.

DES MEDECINS POUR NORFOLK — Le maire de Norfolk en Virgie e, demande des médecins pour cette ville, attendu que ceux qui y résident ne peuvent pas exercer leur profession parce qu'ils n'ont pas voulu prêter serment aux Etats-Unis.

La réponse de la France à la Russie.

La *Presse*, de Vienne, donne l'analyse suivante du projet de note rédigé par le cabinet des Tuileries :

Il n'est pas encore décidé si les trois puissances enverront à Saint Pétersbourg une note identique, ou seulement des notes analogues. En attendant, nous sommes en position de donner une analyse assez exacte d'un projet de note identique élaboré par M. Drouyn de Lhuys après en être convenu avec les cabinets de Vienne et de Londres. Si cette note est acceptée elle sera expédiée à Saint-Pétersbourg dès après demain.

" La note proposée commence par se plaindre vivement du caractère superficiel et insuffisant des notes russes qui répondent si peu à la nature grave et sérieuse des représentations faites par les puissances.

" Entrant ensuite dans le fond de la question la note cherche surtout à ramener à sa véritable valeur l'insinuation du prince Gortschakoff, que le mouvement polonais ne serait que l'œuvre de la propagande révolutionnaire.

" Un soulèvement que l'armée du czar n'a pu comprimer en six mois est l'œuvre d'un petit parti, à laquelle les masses sont restées étrangères et que le peuple des campagnes voit d'un œil hostile ?

" Vis-à-vis de l'interprétation restrictive des droits résultant, pour les grandes puissances, du traité de Vienne, au moyen de laquelle le prince Gortschakoff croit pouvoir décliner la proposition d'une conférence, le projet de note de M. Drouyn de Lhuys discute en détail ce point de droit public et rappelle le texte de l'article 105 du traité de Vienne. Il dit " que ce document général doit comprendre tous les arrangements d'intérêt supérieur et durable, et qu'en jondra à cet acte, comme parties intégrantes des arrangements du congrès, les traités ou conventions ultérieurs qui seront notés particuliers auxquels n'est référé le présent acte."

" En outre, la proposition de la conférence est émanée de la Russie même, qu'on sait que le baron de Brunnow déclara, en présentant au nom de son gouvernement la première réponse russe, que le gouvernement était prêt à entrer en discussion sur la base et dans la limite de traités de Vienne.

" Enfin, en ce qui concerne la demande de l'armistice, que le prince Gortschakoff a opposée catégoriquement, on rappelle le conseil que le prince a donné lui même au cabinet de Vienne peu avant la guerre d'Italie n'est éclaté.

" La Russie pressait alors l'Autriche d'accepter le congrès, et celle ci ayant posé pour condition le désarmement, le prince Gortschakoff n'éleita pas à reconnaître en parples non équivoques la justice de cette demande.

Après ces observations rédigées dans une forme assez ferme, on termine en répétant les demandes faites dans la dernière note, et on déclare qu'à la vérité les trois puissances ne présentent pas la présente note comme un ultimatum, mais que néanmoins elles ne sont pas disposées à entrer dans une nouvelle discussion de cette affaire, et qu'elles attendent une réponse stricte, se bornant au point de fait."

CHRONIQUE LOCALE.

L'AFFAIRE DE LIBELLE.—M. *Collins déclaré coupable et condamné à six mois de prison et deux cent cinquante piastres d'amende*—Le juge Hughes a rendu, hier, un décret qui déclare M. Collins coupable de libelle, le condamne à payer deux cent cinquante piastres d'amende, à rester en prison jusqu'à ce que l'amende soit acquittée et, une fois la somme payée, de rester six mois de plus en prison.

Le magistrat a exprimé son étonnement de ce que la conspiration du bonnet rouge ait cherché à se dérober au respect de la communauté pour avoir publié la lettre qui est la base du procès. Ses témoins eux-mêmes ont prouvé qu'il n'était nullement avec d'autres pour tromper la ville et avait permis que les chartreuses de la corporation, qu'on avait pu enlever, fussent pendant deux semaines, à des particuliers. Si les membres du Bureau ont reçu les chartreuses volées, il est encore plus coupable qu'eux, car, jusqu'à ces propres offres vingt chartreuses ont été trouvées chez lui, sans doute de vol. Les témoignages établissent qu'il est intigue de cette transportées chez lui, aux frais de la ville. Les témoignages établissent qu'il est intigue de la conspiration bonnet-rouge et qu'il a publié la *Tribune de Delta* en faux.

—Avant que le décret fût rendu, M. Molloy avait demandé que son client fût jugé par un juré, mais le magistrat s'y était refusé en disant que le prévenu ne pouvait pas demander le jugement par un jury, tandis que le serait soumise à un juré qu'autant qu'elle entraînât la peine de mort.

COUR MILITAIRE. — *Juge Alcoba*—David Wagner, déclaré coupable de débit de boissons alcooliques à des esclaves, a été condamné à cinquante piastres d'amende.—Louis Fosterning et son gérant de buvette, Jacob Stumpf, se sont reconnus coupables de la même violation des ordres ; le premier a été condamné à vingt-cinq et le second à quinze piastres d'amende.

Henry Williams, cuisinier noir du 30e régiment de Massachusetts, a été condamné à un an de travaux forcés sur l'île aux Vaisseaux pour vol avec fraction.

Kate Graves, qui a volé une montre à un soldat, a été envoyée au work house pour six mois.

James Connors, soldat du Connecticut, a été condamné à deux mois de prison pour avoir jouissé des hourahs pour Jeff. Davis et menacé la police d'une baïonnette.

Henry Jenkins, Thomas Haley et Edward Murphy, accusés de vol sur le chemin macadamisé du Nouveau Canal, ont été traduits devant le magistrat. (Nous avons donné les détails de cette affaire.) Le cocher a reconnu Jenkins pour celui qui a arrêté les chevaux, et l'un des soldats qui se trouvaient dans la voiture a reconnu Haley pour celui qui était armé d'un revolver et qui l'a mis en joue. L'interrogatoire n'est pas encore terminé.

COUR PREVOTALE—Lundi matin—Un jeune " cuoyen americain d'origine africaine " se présentait, ce matin, devant le prévot, il avait l'air d'un prisonnier pénétré de la bonté de sa " cause". Le policeman qui l'avait arrêté l'accusait de vol de jambons. " qu'avez-vous à répondre ? " lui a demandé le magistrat. " j'ai acheté les articles et les ai payés en greenbacks ". Personne n'ayant pu prouver le contraire, il a fallu le relâcher.

Pierre Lotiel, accusé d'avoir vendu des "propriété" volées, a été renvoyé devant la planète. L'accusateur disait avoir trouvé, chez un boucher, deux cochons qui lui avaient été volés et ajoutait que le boucher déclarait les avoir achetés de Lotiselle.

Un jeune homme qui s'est enivré hier au soir est a poussé des hourrahs pour Jeff. Davis a dû acquitter une amende de quinze piastres.

Pat Sullivan, qui s'était présenté sans inquiétude cour, en est sorti profondément triste. Il y avait débouché vingt-cinq piastres parce que, dans un accès d'enthousiasme dont il était redevable au liquide national, il avait battu sa femme, troublé la paix, crié hourrah pour Jeff. Davis et..... pour Lincoln.

David Drazier, qui est toujours ivre et exhibe son nez rouge plus souvent qu'il ne le devrait, a été condamné à l'amende parce qu'il était bier encore plus "Bacchus" que de coutume.

—En même temps que lui Pat Fleming a fait passer quinze piastres au greffier pour avoir frappé Mme Bakman chez elle.

Une petite femme au visage rouge, qu'un gros watchman accusait d'avoir été tellement prise de boisson, le matin, vers deux heures, qu'elle en avait perdu connaissance, a répondu que c'était la première fois qu'un semblable accident lui arrivait. Le juge lui a pardonné ce début malheureux.

Bridget Carey n'ayant pas pu donner la même excuse que sa compatriote et étant de plus considérée comme une "nuisance", a été expédiée pour le workhouse.

Le propriétaire d'un café qui fleurit dans le haut de la ville, a été condamné à 50 piastres d'amende pour avoir débité de la boisson, à dix heures, à une partie de dés, en se prévalant d'une autorisation qu'on aurait obtenue pour une soirée.

INQUIETUDE DE LA PRUSSE.

On lit dans le *Journal de Posen*, du 31 juillet :

Au moment de mettre sous presse, nous recevons l'avertissement suivant :

" Le *Journal de Posen* publie, dans son numéro 152, à la date du 8 courant, sous la rubrique " France ", la proclamation du comité polonais de Paris, datée du 23 juin et adressé aux peuples de l'Ouest. Cette proclamation, se terminant en passage : " La Pologne défend ses droits et ses libertés religieuses et ses foyers domestiques, elle revendique sa liberté et son indépendance, et elle ne cessera de combattre que lorsqu'elle aura reconquis sur l'oppresseur ses " frontières de 1772 " : tend à porter atteinte à la fidélité due à S. M. le roi, à la paix publique en excitant les sujets de l'Etat les uns contre les autres, et à encourager à la désobéissance à la loi ; cette tendance est d'autant moins sûre que l'insurrection polonaise tend surtout à rétablir l'ancienne Pologne dans ses limites qu'elle avait avant le premier partage de 1772 ; or, ce but ne peut être atteint que par une violation flagrante de l'intégrité du royaume de Prusse, c'est-à-dire à l'aide d'une trahison envers lui, et, par conséquent, au moyen du délit pour lequel un des signataires de cette proclamation, sujet Prussien, est poursuivi devant les tribunaux.

" La tendance du *Journal de Posen*, qui vient de se manifester par la reproduction de cette proclamation, et qui résond à la tendance générale tenue constamment par cette feuille, menace l'ordre public.

" Nous bannit sur les paragraphes 1 et 3 de l'arrêté du 1er juin 1863. (*Recueil des lois*, ch 17), nous vous dénonce le présent avertissement.

" Le président de la régence de Posen,
Signé : HORN.

" Posen, 11 juillet 1863."

A M. Louis Kagbach, gérant du *Journal de Posen*.

ED TION D'HIER SOIR.

LE STEAMER "HUDSON" ET LES MALLES

Le steamer *Hudson* qui apporte de New York des malles de sept jours, du 3 au 10 courant et des malles d'Europe, a relâché à Jupiter Inlet, à 125 milles au nord de Key West, mercredi dernier, pour réparer une légère avarie. Il devait repartir le lendemain matin et on l'attend ici d'un moment à l'autre.

Réponse du gouverneur Seymour au président Lincoln.

Albany, 8 août 1863.

Au Président des Etats-Unis.

J'ai reçu votre communication du 7 courant aujourd'hui. Tout en reconnaissant les concessions que vous faites, je regrette votre refus d'accéder à ma requête de suspendre le tirage au sort dans cet Etat, et les enrôlements sont faits conformément à la loi du Congrès ou aux principes de la justice. Je sais que notre armée a besoin de recrues ; et pour cette raison et d'autres encore je regrette une décision qui s'oppose à un mouvement prompt et cordial pour remplir les rangs éclaircis de nos régiments.

New York n'a jamais ralenti ses efforts pour envoyer des volontaires au secours de nos braves soldats en campagne. La ville a non seulement répondu à tout appel fait précédemment, tandis que tous les autres Etats de l'Atlantique et de la Nouvelle-Angleterre, sauf le Rhode Island, restaient retardataires, mais elle a continué de donner des primes libérales aux volontaires quand partout ailleurs les efforts étaient suspendus. On a occupé malaisément activement d'organiser de nouveaux régiments et de remplir les anciens. Ces efforts réussiraient mieux si le tirage était suspendu, et des hommes meilleurs que des conscrits récalcitrants iraient rejoindre nos armées.

Le 9 courant je vous ai avisé par lettre que je fournirai les preuves les plus concluantes de l'injustice, sinon de la fraude, dans l'enrôlement de certains districts. Je vous envoie un rapport complet qui m'a été adressé par le juge avocat Waterbury. Je suis convaincu que, quand vous l'aurez lu, vous conviendrez avec moi que l'on ne peut pas dire que le peuple ait mauvaise volonté quand on le sacrifie aux abus qu'il signale soient corrigés et punis.

Vous dites que nous luttons avec un ennemi qui selon de que vous dites, fait entrer dans les rangs toutes les hommes valides qui se trouvent dans le pays et les prend comme un boucher pousse les bœufs à l'abattoir." Vous reconnaissez avec moi que de système même, s'il est impartialement appliqué à toutes les classes, est plus tolérable qu'un plan qui impose à l'armée un contingent disproportionné, une interprétation désinvolte de la loi, à une partie de la communauté.

Vous verrez par le rapport de M. Waterbury qu'on jouera à ce théorie qui prime exclusivement des arrangements du congrès, les traités ou conventions ultérieurs auxquels notre Etat a été partie, auxquels n'est référé le présent acte."

" En outre, la proposition de la conférence est émanée de la Russie même, car on sait que le baron de Brunnow déclara, en présentant au nom de son gouvernement la première réponse russe, que le gouvernement était prêt à entrer en discussion sur la base et dans la limite de traités de Vienne.

" Enfin, en ce qui concerne la demande de l'armistice, que le prince Gortschakoff a opposée catégoriquement, on rappelle le conseil que le prince a donné lui même au cabinet de Vienne peu avant la guerre d'Italie n'est éclaté.

" La Russie pressait alors l'Autriche d'accepter le congrès, et celle ci ayant posé pour condition le désarmement, le prince Gortschakoff n'éleita pas à reconnaître en parples non équivoques la justice de cette demande.

Après ces observations rédigées dans une forme assez ferme, on termine en répétant les demandes faites dans la dernière note, et on déclare qu'à la vérité les trois puissances ne présentent pas la présente note comme un ultimatum, mais que néanmoins elles ne sont pas disposées à entrer dans une nouvelle discussion de cette affaire, et qu'elles attendent une réponse stricte, se bornant au point de fait."

Affaires dans le Missouri.

Correspondance du New-York *Herald*.

Les guérillas. — Accroissement alarmant de leur nombre—Agitation de la question de nègre—La dette rebelle du Missouri—Dommages causés par les rebelles, &c.

Le nombre des batteurs d'estrade augmente chaque jour. Ils ont été très actifs depuis quelques semaines dans ce qu'on appelle le district congressionnel de Lexington et ont donné beaucoup d'embarras aux autorités militaires. La cause immédiate de cette nouvelle levée de boucliers est la crainte de la conscription et la détermination d'empêcher l'enrôlement. Heureusement le danger a été prévu et les hommes qui protégera les officiers recruteurs dans cette section.

Dans le comté de Saline plusieurs petites escarmouches ont eu lieu entre les guérillas, conduite par le capitaine Bint, qui appartient à la bande de Quantrelle et la milice enrôlée. La milice a été une fois battue et a perdu cinq hommes faits prisonniers.

Un d'eux a été tué, un autre mis sous presse, un troisième a été amnistié et les deux autres mis sous parole ; ils ont retourné chez eux par une route connue pour être infestée de guérillas.

Dans le comté de Charlton les unionistes sont fort inquiets. Ils tient en grand nombre à Brunswick, sur la rivière Missouri. On dit que la force de guérillas on opère dans cette partie du comté de ce comté. Ils ont pillé la ville de Francfort et ont emporté tout ce qu'ils y ont trouvé de précieux pour eux, l'argent, des chaussures, des couvertures et des armes. D'autres villages ont été traités de la même manière. L'on est amené de ces gens et de tirer sur les officiers qui essayeront de mettre à exécution la loi du tirage. Les mêmes scènes se sont passées dans le comté Johnson. Les batteurs d'estrade tiennent tellement la campagne qu'un habitant ne saurait s'aventurer à plus d'un mille de chez lui sans une escorte militaire.

Dans le comté Henry plusieurs meurtres ont été commis tout récemment par des guérillas.—L'hon. L. C Marvin, orateur de la Chambre des Représentants de cet Etat, a passé par St Louis pour se rendre à Washington. Il réside dans le comté de Henri et se prononce pour qu'on agisse sommairement à l'égard des guérillas.

Ces exemples sont des *specimen* des rapports qu'on reçoit tous les jours de chaque point de l'intérieur. On craint une consolidation de guérillas quelque part. Ceux qui sympathisent avec les rebelles sont excités par le désir de mal faire. Il savent très bien qu'il n'y a pas de poir de faire entrer le Missouri dans la Confédération du Sud.

On mentionne un trait d'audace rebelle dans le Sud Ouest. Une bande de guérillas a paru dernièrement dans le comté de Barry et non seulement elle a mis à exécution la loi de conscription rebelle dans toute l'étendue de ses clauses, mais encore elle a arrêté plusieurs individus comme déserteurs de l'armée rebelle.

L'*irrépressible* question du nègre agite encore les sphères politiques de cet Etat. On commente diversement dans l'intérieur les ordres du général Schofield concernant les rapports de la loi civile et militaire et son ordre qui défend aux officiers de la milice enrôlée de se servir de leur autorité pour rendre les esclaves fugitifs. Les radicaux viennent de découvrir un nouveau sujet d'agitation. Plusieurs nègres qui avaient reçu leurs billets de liberté du général Curtis, et du maréchal prévôt général le colonel Farrar, ont été rendus à leurs maîtres. Ces papiers de liberté ayant été cancellés pour des raisons satisfaisantes, le maréchal prévôt est accusé de favoriser le retour des esclaves chez leurs maîtres rebelles.

L'assertion dans l'article financier du *Herald* que certains Missouriens influens tâchent de soutenir les fonds du Missouri, en insinuant que la dette créée par la Législature rebelle sera ultérieurement reconnue, a produit une excitation considérable. Aucun banquier ou capitaliste, ici, ne prendrait un *mill* à la piastre pour aucune portion de cette dette. Les 9/20 ont été émis par Claiborne Jackson, dans l'Arkansas, et la Législature foyante était loin de la capitale d'Etat et se trouvait sans gouverneur, quand la prétendue Législation fut consommée.

ESCADRE DE BLOCUS SUR LA COTE DE LA FLORIDE.

Une correspondance de Washington dit que le lieutenant-commandant English dans une communication adressée, le 28 juillet au département de la marine, annonce qu'en vertu des instructions du contre-amiral Bailey il a pris le commandement de l'escadre de blocus sur la côte orientale de la Floride. Il avait envoyé une expédition à Mosquito Inlet qui a pris un brick chargé de coton et une goélette non chargée. Une grande quantité de coton a été détruite à terre et plusieurs navires ont été détruits. Un de ces navires avait son chargement à bord et allait partir. Une force fut débarquée et toutes les maisons qui avaient été occupées par les troupes ont été détruites. On débarquant, le détachement fut attaqué par quelques traînards. Personne n'a été blessé.

La même correspondance dit que la nouvelle donnée de la démission du général McClernand n'est trouvée fausse. McClernand n'a pas quitté le service.

Le consul français de San Francisco

ET LA CONTREBANDE DE GUERRE POUR LE MEXIQUE.

Le *Bulletin* de San Francisco rend compte dans les termes suivants d'un incident qui a fait quelque sensation en cette ville :

" Samedi dernier, un lot de poudre à miner avait été envoyé au wharf Jackson pour être embarqué à bord du schooner *Wild Pigeon*. Comme cet article était un objet de contrebande de guerre, les officiers du navire refusèrent de le recevoir s'il n'était accompagné d'un permis du collecteur du port.

" Le consul français ayant appris la nature de l'expédition qu'on voulait charger sur Acapulco, se rendit immédiatement chez le collecteur et fit une protestation. Il averti, en outre, les officiers du *Wild Pigeon* que si leur navire était rencontré par un bâtiment de guerre français, il pourrait être saisi.

" Le consul a dû remarquer qu'il y avait des mines dans les Etats de Sinaloa, Sonora, Durango et en Basse-Californie, mais qu'il n'y en avait aucune dans l'Etat de Guerrero, et il ajouta qu'il était prêt à retirer sa protestation si des personnes dignes de foi pouvaient lui prouver des preuves suffisantes pour établir que cette poudre devait servir à des travaux de mines, car il voulait éviter d'entraver les opérations ordinaires du commerce et de l'industrie minière.

" Le consul déclara aussi qu'il n'avait aucun pouvoir pour donner suite à sa protestation et pour exiger qu'on y fît droit, mais que si l'on passait outre, cela serait considéré comme un acte malveillant et hostile aux intérêts de la France.

" Après examen, le collecteur a résolu d'interdire absolument l'expédition de la poudre à Acapulco. Cette interdiction est applicable aux autres ports mexicains et des personnes responsables ne donnent pas des preuves satisfaisantes qu'il n'y a pas de poudre d'amorce ou de poudre à mine (*rodaderos*) aussi incomplète que dignes de porter les armes de la France.

" Permettez moi, monsieur le commandant, de publier cette lettre, et laissez moi, je vous prie, au nom de tous les officiers mexicains, prisonniers en France, vous offrir les témoignages de leur gratitude et de leur respectueuse considération.

" DE MENDOZA,
" Général mexicain."

INSTITUTION DE M. G. BOYER. — La réouverture des classes dans l'institution de M. G. BOYER, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne, aura lieu lundi prochain. Cet excellent établissement, si avantageusement connu depuis un grand nombre d'années, mérite à tous égards le patronage des familles.

FEUILLETON.

JEAN DIABLE

PAR PAUL FEVAL.

LE PROCES CRIMINEL.

VIII

VERSAILLES

Cette ressemblance singulière dont le jeune comte avait parlé frappa tout le monde au premier aspect. C'était la même taille et le même port, la même coupe de visage aussi : de telle sorte que par derrière on aurait dit le même homme, mais il n'y avait pas beaucoup néanmoins de faveur filial, rose ou bleue pour faire la différence entre les deux amis. Les cheveux de Percy Blacoud étaient beaucoup plus bruns, les sourcils plus foncés, les paupières plus creuses, le nez plus fin, mais pour tout l'habitude expresse des Anglais, et, dès qu'il parlait, sa voix grave et profonde, qui faisait un contraste complet avec celle d'Henri, achevait de rendre toute méprise impossible.

Il venait en France pour affaires, et passait régulièrement ses journées à Paris ; il était bien appuyé, car il avait obtenu de voir Henri à la prison, à une heure où les portes se fermaient rigoureusement pour tous. Sa carte d'entrée était parfaitement, et le marquis lui même ne pouvait l'accompagner dans ses visites.

Percy Balcomb professait pour Henri une amitié chevaleresque : ceci joint à ses qualités aimables, lui avait concilié tout d'un coup les amitiés du petit cercle. Le marquis, on peut le dire, aimait son fils en lui.

Il fut aisé de voir, dès l'abord, que Jeanne et lui se plaisaient. Balcomb pouvait être un chevalier, mais ce chevalier était à la tête d'une maison du commerce : les choses furent menées rondement et sérieusement. Henri, dans sa prison, fit la demande à Mme Touchard, en présence du marquis. Les avantages réciproques furent stipulés, et comme Jeanne, émancipée, venait d'être envoyée en possession de l'héritage Turner, de Lyon, le dot fut fixée à deux millions, payables à la signature du contrat. Tous les biens venus et à venir entraient du reste dans la communauté.

Le marquis dit ce jour là à Henri :

" Fils, si tu avais pris les devans, je m'y connais, elle serait ma bru."

Percy Balcomb, seulement des affaires, était reparti pour Londres. On l'attendait de jour en jour et le contrat était prêt.

C'était fête : nous avons prononcé ce mot qui n'est pas trop fort. On goûtait à cette noce, dont chacun escomptait les plaisirs comme si de rien n'eût été. C'était fête pour tout le monde : les gens qui s'intéressaient au comte de Belcamp ne concevaient pas l'ombre d'une inquiétude, et la partie adverse de la société minimisaient gardait néanmoins quelque reserve de grabuge. Les uns et les autres étaient contens.

Quant à l'opinion publique, elle n'était même pas divisée. Le tribunal était tout bonnement accusé d'absurdité pour avoir jugé qu'il y avait lieu à suivre. Le double alibi saintait si violemment aux yeux que tous les esprits forte de l'endroit, ceux qui *eut une opinion à eux*, désiraient d'avance que le juge d'instruction finirait se vie sur Pelion-Mélicon. La magistrature elle même, il faut le dire, avait été d'avis de surseoir, non pas qu'elle eût une conviction bien arrêtée, mais parce qu'il fallait du temps, à son sens, pour percer ce mystère.

On prévoyait tout bas, — soit que la chose eût eu n'est point de vraisemblance, — que le juge d'instruction avait cédé à une influence supérieure.

Les prudes attendaient, disant que le mot de ces énigmes judiciaires surgit tout à coup, au moment où l'on y pense le moins.

En somme, il y avait eu deux meurtres..

Trois meurtres ! disait le vieux marquis, car cette machination infernale de deux passagers pris au nom de son fils serait bien évidemment une tentative de meurtre.

Henri était arrivé au château de Belcamp incognito ; il venait du bout du monde, il n'avait vu personne à Paris. Le lâche et cruel ennemi qui lui avait tendu ce piège le croyait sans doute encore en pays étranger, où peut-être Henri aurait eu grande peine à établir judiciairement sa présence au moment du meurtre.

Mais la Providence avait voulu qu'il en fût autrement. Une commune entière, son maire en tête, allait témoigner devant la cour d'assises.

M. le marquis avait cru devoir arrêter une lettre autographe au juge d'instruction pour le renseigner de ses décisions. Il fallait que la question fût hautement tranchée !

Mais c'était dans la prison même que l'on pouvait voir à quel point les gens d'administration, haute et bas employés, regardaient au conformisme de la conclusion. Ce n'étaient pas des faveurs qu'on lui étaient accordées ; on lui reconnaissait en quelque sorte des droits. En dehors de la pistole, on lui avait arrangé deux chambres d'employés, vastes et commodes, qui formaient un véritable appartement. Une d'elles lui servait de salon. Il y *recevait*, dans toute la force du terme, bonne et nombreuse compagnie. Le conseiller Boisrenet, de la cour de Paris, qui s'était récusé comme président d'assises à cause de sa parenté, venait l'y voir très souvent, et ne cachait pas qu'il le regardait comme un des hommes supérieurs de l'époque. Des personnages considérables avaient désiré lui être présentés, et les quatre ducs, qui peut être l'auraient bien laissé tranquille au château, étaient venus la visiter dans sa prison, accompagnés quatre duchesses. Le fanbourg Saint-Germain le revendiquait maintenant. Les journaux, tout petits alors, il est vrai, mais disant à peu près tout ce qui se passait par la tête de leur rédaction, donnaient de lui les biographies les plus diverses et les plus contradictoires. Toutes étaient dévorées par le public avide d'émotions. Depuis longtemps, en dehors de la guerre et de la politique, nul n'avait excité une attention pareille. La curiosité générale arrivait à la fièvre, et le procès qui s'instruisait allait être, au plus haut degré, une *cause célèbre*.

Le jeune duc, en sa qualité de politique, et le mot est juste. Cependant, à ces époques d'opinions tranchées, et si près des révolutions, quels hommes et quelles choses peuvent échapper complètement à la politique ? Les biographies du comte Henri de Belcamp, le jeune duc, qui allait se faisant et se défaisant, fonna à mille chapitres auquel chaque jour apportait son conting